

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 230

présenté par  
Mme Ménard

-----

**AVANT L'ARTICLE 5**

Compléter l'intitulé du chapitre II par les mots :

« pour les personnes travaillant dans un secteur médical ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le 4 décembre 2020, Emmanuel Macron déclarait sur le média Brut : « Je ne crois pas à la vaccination obligatoire pour ce vaccin. Je crois beaucoup plus au travail de conviction par la transparence qu'à l'obligation ».

En juillet 2021, le présent projet de loi contredit ces propos en créant un chapitre établissant une « vaccination obligatoire ». Ce titre est impropre puisqu'il ne s'applique pas à tous les Français mais seulement au personnel médical.

Laisser ce titre ainsi écrit, c'est considérer que la vaccination obligatoire étendue à tous les Français sera bientôt appliquée.